

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GENFIT annonce la réalisation du retrait volontaire de ses « American Depository Shares » du Nasdaq Stock Market

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), Zurich (Suisse), le 20 novembre 2025 – GENFIT (Nasdaq et Euronext : GNFT), société biopharmaceutique engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies rares du foie pouvant engager le pronostic vital, annonce aujourd'hui que le retrait volontaire du Nasdaq Global Select Market (« Nasdaq ») des American Depository Shares (« ADS ») représentant ses actions ordinaires, est désormais effectif. Chaque ADS représente une action ordinaire de la Société. La Société a également déposé un formulaire 15F auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») afin de suspendre ses obligations de déclaration en vertu du Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé (« Exchange Act »), en ce qui concerne les ADS et les actions ordinaires sous-jacentes. La Société prévoit que le désenregistrement des ADS en vertu de l'Exchange Act sera effectif 90 jours après le dépôt du formulaire 15F.

Informations destinées aux détenteurs d'ADS

La Bank of New York Mellon sert de dépositaire (le « Dépositaire ») dans le cadre du programme d'ADS de la Société. Chaque ADS représente une action ordinaire. GENFIT a l'intention de résilier le contrat de dépôt, daté du 26 mars 2019, entre la Société, le Dépositaire et les propriétaires et détenteurs d'ADS (le « Contrat de dépôt ») à compter du ou vers le 6 février 2026. En conséquence, le programme existant prendra fin à 5:00 PM (Eastern Time) le 5 février 2026.

Conformément aux termes du Contrat de dépôt, les détenteurs d'ADS auront jusqu'au 9 février 2026 pour restituer leurs ADS en vue de la remise des actions ordinaires sous-jacentes. S'ils renoncent aux ADS pour la remise des actions ordinaires sous-jacentes, les détenteurs d'ADS devront payer des frais d'annulation pouvant atteindre 0,05 \$ par ADS et un droit de conversion de 17,50 \$. Pour échanger les ADS contre des actions ordinaires de la Société, les détenteurs d'ADS doivent demander à leurs courtiers de restituer les ADS à The Bank of New York Mellon (DTC n° 2504). Dans le cadre de cette remise, les courtiers doivent inclure des instructions de distribution d'actions ordinaires dans le champ de commentaires de DTC, y compris des informations telles que le nom et le BIC de la banque/courtier local approprié et/ou le code de livraison approprié, le nom du bénéficiaire et le numéro de compte. Les courtiers américains détenant des ADS pour le compte de leurs clients peuvent s'adresser à DRSettlements@BNYMellon.com pour toute question concernant la procédure de conversion et de règlement.

Après le 9 février 2026, le Dépositaire pourra choisir de vendre ses actions ordinaires sous-jacentes. Si le Dépositaire a vendu ses actions, les détenteurs d'ADS doivent restituer leurs titres afin d'obtenir le paiement du produit de la vente des actions ordinaires sous-jacentes, déduction faite des frais de transaction, de tout impôt américain ou local ou de toute taxe gouvernementale et d'une commission d'annulation pouvant atteindre 0,05 \$ par ADS.

Pour la remise des American Depository Receipts (« ADR »), l'adresse du dépositaire est la suivante : « The Bank of New York Mellon, 240 Greenwich Street, New York, New York 10286, Attention: Depositary Receipt Administration ». Un courrier recommandé ou express est conseillé pour livrer les ADR au Dépositaire. Pour toute question relative au règlement, veuillez contacter DRSettlements@BNYMellon.com.

Les investisseurs pourront toujours présenter leurs ADS à The Bank of New York Mellon. Les investisseurs recevront soit les actions ordinaires sous-jacentes (si elles n'ont pas encore été vendues par le Dépositaire), soit les liquidités reçues par le Dépositaire lors de la vente des actions ordinaires sous-jacentes, nettes de frais, si ces actions sous-jacentes ont été vendues. Pour plus d'informations, les investisseurs peuvent contacter DRSettlements@BNYMellon.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies rares du foie associées à un risque vital et pour lesquelles le besoin médical reste largement insatisfait. Pionnière dans la recherche et le développement clinique dans ce domaine, GENFIT s'appuie sur un héritage scientifique solide, bâti sur plus de deux décennies.

Aujourd'hui, GENFIT cible la décompensation aigüe sur cirrhose (Acute on-Chronic Liver Failure – ACLF), ainsi que les pathologies associées comme la décompensation aiguë (DA) ou l'encéphalopathie hépatique (EH). Elle développe des actifs thérapeutiques aux mécanismes d'action complémentaires, choisis pour cibler les voies physiopathologiques clés. La société s'intéresse également à d'autres pathologies graves comme le cholangiocarcinome (CCA), les troubles du cycle de l'urée (UCD) et l'acidémie organique (AO). Son portefeuille R&D, couvrant plusieurs stades de développement, favorise un flux de données régulier.

L'expertise de GENFIT dans le développement de molécules à fort potentiel – des stades précoce jusqu'aux phases avancées de pré-commercialisation – s'est concrétisée en 2024 par l'approbation accélérée d'Iqirvo® (elafibranor) par la U.S. Food and Drug Administration (FDA), la European Medicines Agency (EMA) et la Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA) au Royaume-Uni, dans le traitement la Cholangite Biliaire Primitive (PBC). Iqirvo® est désormais commercialisé dans plusieurs pays.¹

Au-delà des thérapies, GENFIT dispose également d'une franchise diagnostique incluant NIS2+®, utilisée pour la détection de la metabolic dysfunction-associated steatohepatitis (MASH, anciennement stéatohépatite non alcoolique – NASH).

GENFIT, installée à Lille, Paris (France), Zurich (Suisse) et Cambridge, MA (États-Unis), est une société cotée sur le Nasdaq Global Select Market et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Nasdaq et Euronext : GNFT). En 2021, Ipsen est devenu l'un des actionnaires les plus importants de GENFIT avec une prise de participation de 8 % au capital de la Société. www.genfit.fr.

AVERTISSEMENT GENFIT

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives à l'attente de la Société que le désenregistrement des ADS en vertu de l'Exchange Act sera effectif 90 jours après le dépôt du formulaire 15F. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait », « pourrait », « si » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, en ce compris celles liées aux programmes non cliniques et précliniques, la reproductibilité des résultats précliniques, la transposition des données issues de modèles animaux à la biologie humaine, la sécurité d'emploi des candidats-médicaments, au progrès, aux coûts et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations réglementaires aux Etats-Unis, en Europe et au niveau mondial concernant les candidats-médicaments et solutions diagnostiques, le prix, l'approbation et le succès commercial d'elafibranor dans les pays concernés, à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Ces aléas et incertitudes comprennent également ceux développés au chapitre 2 « Facteurs de Risques et Contrôle Interne » du Document d'Enregistrement Universel 2024

¹ Elafibranor est mis sur le marché et commercialisé notamment aux Etats-Unis et en Europe par Ipsen sous la marque Iqirvo®

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de la Société déposé le 29 avril 2025 (n° D.25-0331) auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui est disponible sur les sites internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf.org) et ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine (« SEC »), dont le Document de Form 20-F déposé auprès de la SEC à la même date et dans les documents et rapports consécutifs déposés auprès de l'AMF et de la SEC, incluant le Rapport Semestriel d'Activité et Financier au 30 juin 2025, ou rendus publics par ailleurs par la Société. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication du présent communiqué. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans le présent communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'évènements futurs ou autres.

CONTACT

GENFIT | Investisseurs

Relations Investisseurs | Tel : + 33 3 20 16 40 00 | investors@genfit.com

RELATIONS PRESSE | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : + 33 6 87 88 47 26 | barabian@ulysses-communication.com

Stephanie BOYER – GENFIT | Tel : + 33 3 20 16 40 00 | stephanie.boyer@genfit.com